



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 20 décembre 2019

N° 2019-758

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHaire à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOU à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 décembre 2019 Inspection générale des services Direction Contrôle de gestion	Délibération N° 2019-758
--	--	---

**SPL Aéroparc - Rapport administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales -
Rapport 2019 - Exercice 2018 - Information du Conseil Métropolitain**

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire une synthèse de la situation de la SPL BORDEAUX AEROPARC, société publique locale créée en décembre 2011, dont Bordeaux Métropole est actionnaire à hauteur de 50 % du capital.

Trois chapitres sont traités successivement. Le premier a trait à la vie sociale et aborde les principales décisions prises en Conseil d'administration (CA) et en Assemblée générale (AG).

Le deuxième porte sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la société avec Bordeaux Métropole, ainsi que le contrôle analogue.

Le troisième détaille la situation financière de la société, sur la base des derniers comptes arrêtés et approuvés par les instances de la SPL (Société publique locale).

Une fiche d'identité de la société est annexée au présent rapport.

I – VIE SOCIALE

Les principaux points de la vie sociale de la société sont les suivants.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2018	2019*
Nombre de réunions du Conseil d'administration	1	1
Nombre de réunions de l'Assemblée générale (AG) dont AG Extraordinaire	1	1

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2018	2019*
Publics	Oui	Oui
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2018	2019*

Changement du montant du capital
Modification de la répartition du capital entre actionnaires

Non
Non

Non
Non

* jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2019.

M. Jean-Yves Auffret a été désigné en remplacement de M. Pascal Dubos par délibération du Conseil municipal du 27 juin 2018,

M. Patrick Bobet a été désigné en remplacement de Mme Virginie Calmels par délibération du Conseil municipal du 7 mars 2019.

PRINCIPALES DECISIONS

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	11/04/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2017. • Rapport de gestion de l'exercice 2017. • Rappel des conventions réglementées et courantes autorisées et conclues au cours de l'exercice. • Fixation de la date de l'AG annuelle. • Présentation du plan d'action et du compte d'exploitation prévisionnel 2018. Les possibilités d'évolution de la Société publique locale.
AG	25/04/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de gestion du Conseil d'administration. • Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31/12/2017. • Affectation du résultat de l'exercice de 4 339 € en report à nouveau. • Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce. • Renouvellement des mandats des administrateurs pour une année. • Renouvellement du mandat du Directeur général pour une durée de 3 ans. • Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

PRINCIPALES DECISIONS		
en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	03/04/2019	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2018. Rapport de gestion de l'exercice 2018. Rappel des conventions réglementées et courantes autorisées et conclues au cours de l'exercice. Fixation de la date de l'AG annuelle. Présentation du plan d'action et du compte d'exploitation prévisionnel 2019. <p>Les possibilités d'évolution de la Société publique locale.</p>
AG	18/04/2019	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de gestion du Conseil d'administration. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31/12/2018. Affectation du résultat de l'exercice de 3 108,5 € en report à nouveau. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une année. Rapport sur le gouvernement de l'entreprise.

II – ACTIVITE DE LA SPL ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE.

2.1 Activité de la SPL Bordeaux Aéroparc : 7^{ème} année d'existence de cette société

Objet social de la SPL BORDEAUX AEROPARC

La SPL BORDEAUX AEROPARC, créée en date du 22 décembre 2011, a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités actionnaires dans le périmètre géographique des trois communes de l'Aéroparc, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière.

La société est chargée de la gestion du centre d'affaires existant et de ceux à venir pour les activités liées à la thématique de la technopole Bordeaux Technowest.

En fonction des besoins, la société peut acquérir, aménager et commercialiser des terrains concernés par l'emprise de la technopole.

Elle peut également construire des bâtiments industriels, tertiaires ou mixtes destinés à l'accueil des entreprises dédiées :

- à l'Aéronautique-Spatial-Défense (ASD);
- aux activités industrielles, commerciales et services intégrant une part significative de recherche et développement ;
- et d'une manière générale à toute activité innovante, technologique, génératrice d'emploi ou à forte valeur ajoutée pouvant contribuer au rayonnement.

Dans ce cadre elle peut notamment :

- mettre en place et exploiter l'équipement lié à des filières porteuses dans les secteurs d'activité de la technopole (zone d'essais drones...);

- réaliser des études, analyses, schémas directeurs pour assister à la définition et à la mise en œuvre de leur stratégie de développement territorial ;
- mettre en place des observatoires et des outils de prospective, de la recherche, de la formation et des activités économiques ;
- assurer des missions d'information, de promotion et d'animation du développement du territoire et des filières économiques ;
- réaliser toutes constructions d'équipements collectifs entrant dans la politique de développement territorial de ses actionnaires sur le périmètre d'intervention de la technopole Bordeaux Technowest, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique, et le cas échéant en assurer l'exploitation.

A cet effet, la société effectue toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou des objets similaires ou connexes.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec ces objets et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Principaux événements de l'année 2018 :

La SPL assure le portage immobilier du centre de services, soit 3090 m² loués, répartis entre : les deux centres d'affaires (1959 m²), la pépinière-incubateur Bordeaux Technowest (715 m²) et la partie « siège » de Bordeaux Technowest (419 m²).

Pour mémoire, le centre d'affaires Aéronum dédié aux entreprises aéronautiques à composante numérique, a ouvert ses portes au second semestre 2014.

L'activité des deux centres d'affaires ABC et Aéronum a évolué comme suit :

Activité Centre d'Affaires ABC	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises implantées	31	33	29	32	30	21
Nouvelles sociétés arrivées	10	7	1	7	2	2
Départ d'entreprises	5	5	5	4	4	5
Taux d'occupation	1	98%	96%	96%	92%	100%
Surface louée en fin d'année (en m ²)	ND	ND	1383	1372	1258	2000
Montant des loyers (en €)	ND	ND	281966	222 258	358 917	440 683
Emplois sur le centre	160	170	220	220	200	98
Chiffre d'Affaires communiqué par les sociétés (1)	15M€	15 M€	16 M€	16 M€	15 M€	ND

ND : Non Disponible

(1) Il s'agit d'informations que la SPL essaie de recueillir auprès des sociétés hébergées, étant précisé que certaines ne répondent pas.

Activité Centre d'Affaires Aéronum	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises implantées	2	9	8	8	10
Nouvelles sociétés arrivées		7	2	0	4
Départ d'entreprises			3	0	1
Taux d'occupation	60%	100%	84%	84%	100%
Surface louée en fin d'année (en m ²)		515	435	431	800
Montant des loyers (en €)		110 473	117 906	124 384	136 976
Emplois sur le centre	10	20	16	20	22
Chiffre d'Affaires communiqué par les sociétés	ND	ND	ND	ND	ND

Concernant les mouvements des entreprises au cours de l'exercice, on peut noter

- pour le centre d'affaires ABC :
 - 8 extensions : Omnitech, Excent, Step up, ESI, AirInt'Services, Visio&Co, Reflet du Monde, Milton ;
 - le départ de 4 entreprises M3Systems, Deutsche Aerospace Aktiengesellschaft (DASA), All Set, Pyramis, Skeyetehc/Azurdones ;
 - l'arrivée de 2 entreprises : Milton (Drones sécurité) et GAC Groupe (Conseil & finances. Innovation).
- pour le centre d'affaires Aéronum :

- 4 arrivées : Kyron (cybersécurité pour les entreprises et l'industrie), Axyon (ingénierie secteur ASD), Korero (systèmes d'accès sécurisés, marchés Défense), Qsquare (Management de la qualité secteur ASD, filiale française d'une entreprise belge) ;
- 1 départ : Diagonal.

L'augmentation du montant des loyers est due à un meilleur taux d'occupation des centres d'affaires. Des sorties ont eu lieu, mais elles ont permis l'extension de l'occupation de certaines entreprises.

2.2 Relations contractuelles

Selon l'alinéa 2 de l'article L. 225-38 du Code de commerce : « Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Il n'existe aucune convention réglementée avec Bordeaux Métropole.

Une convention a été conclue au cours de l'exercice écoulé, il s'agit de la convention de prestations de services avec l'association Bordeaux Technowest. Celle-ci a pour mission l'assistance technique et administrative de Bordeaux Technowest auprès de la SPL Bordeaux Aéroparc.

La durée de la convention est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 et renouvelable par tacite reconduction pour une période égale. Le montant estimé dans la convention est de 41 801 € et ajusté en fonction du temps réel passé.

Une convention concernant le bail commercial est toujours en cours. Il s'agit des locaux de bureaux pour une surface de 1 134 m². Cette convention court du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2021. Le montant du loyer en charge sur l'exercice est de 149 643 €.

2.3 Contrôle analogue

2.3.1 Cadre juridique

La loi du 28 mai 2010 pose les conditions d'un fonctionnement *in house* en droit français en créant les sociétés publiques locales (SPL). Leurs modalités d'intervention, dispensées de toute publicité et mise en concurrence préalables, sont en conformité avec les principes posés par le droit communautaire.

La loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL, analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, et qui constitue une condition *sine qua non* du *in house*. Il revient cependant à chaque collectivité locale de prescrire les formes d'un tel contrôle.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue doivent être inscrites dans les statuts de la SPL et peuvent figurer dans un règlement intérieur. Dans la pratique, le contrôle analogue s'exerce au travers de la gouvernance avec une nécessaire et active participation des élus et une indispensable information des actionnaires.

2.3.2 Les statuts de la SPL

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 30 des statuts de la SPL :

« Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société, et portant notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements ».

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la SPL est défini par l'article 31 de ces mêmes statuts :

« Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting, permettant aux collectivités d'exercer sur elle un contrôle comparable à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».

Les représentants de Bordeaux Métropole ont eu communication des documents préalables aux conseils d'administration de la SPL et ont assisté à ces dites instances, ou le cas échéant, ont été excusés. Bordeaux Métropole a eu communication des documents et informations nécessaires à la rédaction du rapport de l'exercice 2018 présenté au Conseil métropolitain.

III – SITUATION FINANCIERE DE LA SPL BORDEAUX AEROPARC

3-1 Le compte de résultat

Compte de résultat							
En €	2014	2015	2016	2017	2018	Var en € 2017 vs 2016	Var en % 2017 vs 2016
Produits d'exploitation	591 779	581 206	548 659	568 674	577 658	8 984	2%
Chiffre d'affaires	452 079	535 789	546 859	568 672	577 277	8 605	2%
Subvention d'exploitation	139 700	45 055				0	0%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 800	0	378	378	
Autres produits		362		2	3	1	0%
Charges d'exploitation	564 602	574 103	561 302	565 274	575 825	10 551	2%
Dont achats et charges externes	516 785	528 364	527 958	526 880	529 886	3 006	1%
Dont impôts et taxes	2 746	2 326	2 223	3 626	3 174	-452	-12%
Dont salaires et charges	44 437	41 543	28 063	27 425	28 315	890	3%
Dont dotations aux amortissements	634	1 787	3 058	7 343	14 450	7 107	97%
Autres charges	0	83				0	
Résultat d'exploitation	27 177	7 103	-12 643	3 400	1 833	-1 567	-46%
Produits financiers	4 163	2 839	1 650	1 032	1 824	792	77%
Charges financières							
Résultat financier	4 163	2 839	1 650	1 032	1 824	792	77%
Produits exceptionnels	3				486	0	-486
Charges exceptionnelles		8 000					0
Résultat exceptionnel	-7 997	0	0	486	0	-486	
IS	3 501	1 491	-1 491	-580	-549	31	-2%
Résultat net	19 842	8 451	-9 502	4 338	3 108	-1 230	-28%

Le chiffre d'affaires de la SPL Bordeaux Aéroparc est en hausse de 2 % puisqu'il passe de 569 k€ au 31/12/2017 à 578 K€ au 31/12/2018. Pour mémoire, le prix moyen de location au m² par site ressort à 198 € HT / m² pour le centre d'affaires ABC et à 280 € HT / m² pour le centre d'affaires Aéronum.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées puisqu'elles n'augmentent que de 10 K€ entre 2017 et 2018, principalement en raison de l'augmentation des dotations aux amortissements.

Plus de 60% de ces charges sont constituées de charges de locations immobilières et de charges locatives pour respectivement 348 k€ et 62 k€.

Les charges de personnel et du personnel détaché sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 54 K€ et représentent 9,4% des charges d'exploitation. Depuis 2017, il n'y a plus de personnel détaché de Thalès depuis le départ en retraite de cette personne, cette charge de travail a été compensée par une augmentation du temps de travail du personnel détaché de Technowest sur l'exercice 2018.

Charges de personnel de la SPL et détachement :

En €	2016	2017	2018
Charges de personnel SPL	28 063	27 425	28 315
Personnel détaché Bordeaux Technowest	20 694	14 760	25 514
Personnel détaché Thalès	8 653	0	0
TOTAL charges de personnel SPL et détachées	57 410	42 185	53 829

Les produits financiers sont issus des placements de trésorerie et de valeurs mobilières de placements et s'élèvent à 2 k€ pour l'année 2018.

Le résultat net 2018 ressort à 3,1 k€.

3-2 Le Bilan

En €	2015	2016	2017	2018
Actif	745 458	678 215	778 806	769 879
Immobilisations	56 676	69 168	81 909	86 934
Clients et comptes rattachés	123 584	154 370	187 801	195 363
Autres créances	28 386	25 771	26 678	36 348
VMP	5 154	5 154	205 158	205 158
Disponibilités	530 698	422 759	275 407	244 785
Autres	960	993	1 853	1 291
Passif	745 458	678 215	778 806	769 879
Capital	500 000	500 000	500 000	500 000
Réserves	32 684	41 135	41 135	41 135
Report à nouveau			-9 502	-5 163
Résultats	8 451	-9 502	4 338	3 108
Fonds propres	541 135	531 633	535 971	539 080
Dettes financières	37 661	40 349	40 947	46 648
Dettes fournisseurs	139 721	67 801	154 603	127 386
Dettes fiscales et sociales	26 941	34 342	39 747	39 946
Dettes sur immobilisations			6 582	16 819
Autres		4 090	956	0

Le capital de la société s'élève à 500 k€ et a été apporté par Bordeaux Métropole pour 50%, la commune de Mérignac pour 25%, la commune de Saint Médard-en-Jalles pour 16,8% et la commune du Haillan pour 8,20%.

Le résultat bénéficiaire de 2018 de 3,1 k€ cumulé aux résultats nets depuis 2012, a permis de consolider la situation nette de la SPL qui s'établit à 539 k€.

La SPL n'étant pas propriétaire des bâtiments mais locataire, ces derniers ne sont donc pas immobilisés à l'actif du bilan. Les propriétaires des bâtiments sont les sociétés privées Sabena technics et Wellcom.

Le niveau de trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) est satisfaisant : puisqu'il représente 450 k€ au 31/12/2018, en baisse 30 k€ par rapport à 2017.

Le niveau de la trésorerie nette atteint 403 k€ à fin 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL AEROPARC, au titre de l'exercice 2018.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019	Monsieur Nicolas FLORIAN

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

SPL BORDEAUX AEROPARC

Société Anonyme
25 Rue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

SPL BORDEAUX AEROPARC

Société Anonyme
25 Rue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société SPL BORDEAUX AEROPARC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPL BORDEAUX AEROPARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Chiffre d'affaires :

- La note de l'annexe intitulée « Informations relatives au compte de résultat » détaille le montant et la nature du chiffre d'affaires,
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et rapport sur le gouvernement de l'entreprise, du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 4 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Jean-Michel ROUBINET

SA BORDEAUX AEROPARC

N° SIRET : 53904581500013

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	6 431 57 617	3 978 23 295	2 452 34 322
		TOTAL	64 048	27 274	36 774
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	50 160		50 160
		TOTAL	50 160		50 160
	Total de l'actif immobilisé		114 208	27 274	86 934
					81 909
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises			
		TOTAL			
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé	195 363 36 348	195 363 36 348	187 801 26 678
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) Instruments de trésorerie Disponibilités	205 158 244 785 449 943	205 158 244 785 449 943	205 158 275 407 480 566
		TOTAL	231 712	231 712	214 480
	Charges constatées d'avance		1 291		1 291
	Total de l'actif circulant		682 947	682 947	696 899
	Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des emprunts Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF		797 155	27 274	769 881
					778 809
Renvois :		(1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)			
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

SA BORDEAUX AEROPARC

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

SA BORDEAUX AEROPARC

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
 01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				900
Production vendue : - Biens				
- Services	577 277		577 277	567 772
Chiffre d'affaires net	577 277		577 277	568 672
Production stockée				
production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			378	
Autres produits			3	2
		Total	577 659	568 674
Charges d'exploitation (2)				
Marchandises	Achats			
	Variation de stocks			
Matières premières et autres approvisionnements	Achats			
	Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (3)			529 886	526 879
Impôts, taxes et versements assimilés			3 174	3 625
Salaires et traitements			19 292	18 680
Charges sociales			9 021	8 745
Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	14 450	7 343
	• sur actif circulant	provisions		
	• pour risques et charges			
Autres charges			0	0
		Total	575 826	565 276
		Résultat d'exploitation	A	1 832
Opér. commun				3 398
Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 824	1 033
Reprises sur provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Total	1 824	1 033
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Total		
		Résultat financier	D	1 824
				1 033
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)			E	3 657
				4 431

SA BORDEAUX AEROPARC

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
 01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charge		338 148
		Total	487
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		Total	
	Résultat exceptionnel	F	487
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	549	580
	BÉNÉFICE OU PERTE ($\pm E \pm F - G - H$)	3 108	4 338
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28 décembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2.1.1.1. Tableau des immobilisations

	31.12.2017	+	-	31.12.2018
Installations techniques atériel et outillage industriels	6.431			6.431
Installations générales, agencements, aménagements divers		14.016		14.016
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	38.142	5.459		43.601

2.1.2. Tableau d'Amortissements

	31.12.2017	+	-	31.12.2018
Installations techniques atériel et outillage industriels	2.030	1.948		3.978
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10.793	12.501		23.295

2.1.3. Amortissements des Immobilisations

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques matériel et outillage industriels	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.4. Immobilisations financières

Les titres immobilisés, à savoir 70 SICAV CC Monnaie Association, dont la valeur unitaire s'élève à 716 €, sont nantis pour caution auprès des deux bailleurs des locaux.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	-

2.1.6. Crédits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	195.364	195.364	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	362	362
		Taxe sur la valeur ajoutée	30.941	30.941
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupes et associés	-	-	-
	Débiteur divers	-	-	-
	Charges constatées d'avance	1.291	1.291	-
TOTAL		227.958	227.958	-

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	500 000	-	-	500 000
Primes, réserves et écarts	41 136	-	-	41 136
Report à nouveau	-9 502	4 339	-	-5 163
Résultat	4 338		1 230	3 108
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	535 972	4 339	1 230	539 080

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 5.000 actions de 100 euros de valeur nominale.

Le capital social est réparti comme suit :

- Communauté des communes 2.500 actions
- Ville de Mérignac 1.250 actions
- Ville de Saint Médard-en-Jalles 840 actions
- Ville du Haillan 410 actions

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	46 648	46 648	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	127 386	127 386	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 106	2 106	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	1 932	1 932	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	35 187	35 187	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	720	720	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	16 819	16 819	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	230 798	230 798	-	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	35.809
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	856
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	720
Divers	-
TOTAL	37 385

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :			
- Biens	577.278	--	577.278
- Services :			
Chiffre d'affaires net	577 278	-	577 278

Les prestations de services représentent les locations des locaux ABC et AERONUM, ainsi que des prestations informatiques et d'internet.

4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	3 657	-
Impôts :	Au taux de 15 % : Sur PVLT	549 -
	Résultat après impôts	3 108

SPL BORDEAUX AEROPARC - FICHE D'IDENTITE à octobre 2019

Identité

Société Publique Locale Bordeaux Aéroparc

constituée le 22/12/2011

durée : 99 ans

siège social : 25, rue Marcel Issartier, 33700 Mérignac. tél : 05-56-34-35-44 fax : 05-56-34-32-75

Directeur Général : M. François BAFFOU

Activités : réalisation pour le compte des collectivités actionnaires dans les 3 communes de l'Aéroparc, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière.

--

Capital Social et composition en

	€	montant	%	Nb actions	sièges	représentants au CA
Bordeaux Métropole		250 000	50,00%	2 500	4	M. Jacques Mangon M. Thierry Trijoulet M. Bernard Le Roux M. Patrick Bobet
MERIGNAC		125 000	25,00%	1 250	2	M. Alain Anziani (Psdt) Mme Marie Recalde
SAINT-MEDARD-EN-JALLES		84 000	16,80%	840	1	M. Jean-Yves Auffret
LE HAILLAN		41 000	8,20%	410	1	Mme Andréa Kiss
TOTAL Coll. Locales		500 000	100,00%	5 000	8	
TOTAL GENERAL		500 000	100,00%	5 000	8	

Principaux chiffres (en milliers d'euros) :

	2015	2016	2017	2018
CAPITAL	500	500	500	500
SITUATION NETTE hors subv d'équip	541	532	536	539
CHIFFRE D' AFFAIRES	536	547	569	577
Subvention d'Exploitation	45	0	0	0
Charges d'Exploitation	574	561	565	576
RESULTAT d'EXPLOITATION	7	-13	3	2
RESULTAT FINANCIER	3	2	1	2
RESULTAT NET	8	-10	4	3

Documents contractuels :

Divers

Commissaire aux comptes : AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES - 19 blvd Alfred Daney - 33 028 Bordeaux Cedex

Commissaire aux comptes suppléant : M. Jean Michel ROUBINET

Expert comptable : KPMG Entreprises